

Le 5 mars 2014 à 18 heures 30, réunion du conseil municipal de Gensac la Pallue sous la présidence de Bernard MAUZÉ, maire.

Présents : MM. MAUZÉ FAURIE JOUGIER EICHERT SAUVION BEJET BOUCHET DESSET FARET GOIS PENOUTY SAURY SEUVE ;

Absent(s) : M. BECUE BEIRNE DAMOUR GIRARD PROVOST;

Pouvoir(s) : M. PROVOST à M. FARET ;

Secrétaire de séance : Bernard BOUCHET ;

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver le compte rendu de la dernière séance et de désigner un secrétaire de séance.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants,

- approuve le compte rendu de la séance du 13 février 2014 ;
- désigne Bernard BOUCHET secrétaire de séance.

### **I-Approbation des comptes de gestion 2013.**

Monsieur le maire donne lecture des comptes administratifs 2013 du budget principal ainsi que des budgets annexes Assainissement et le Plassin.

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, à l'unanimité des membres votants, que les comptes de gestion du budget principal ainsi que des budgets annexes dressés pour l'exercice 2013 par le receveur, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

## **II- Vote des comptes administratifs 2013**

Monsieur le Maire s'étant retiré des débats au moment du vote, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants et sous la présidence de Jacques FARET, approuve les comptes administratifs de l'année 2013 du budget principal ainsi que des budgets annexes Assainissement et le Plassin qui s'établissent comme suit :

### **BUDGET PRINCIPAL :**

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Montant des dépenses : 1 044 969.84 €

Montant des recettes : 2 399 705.20 €

Résultat de clôture : Excédent 1 354 735.36 €

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Montant des dépenses : 856 190.78 €

Montant des recettes : 1 284 492.84 €

Résultat de clôture : Excédent : 428 302.06 €

### **BUDGET ASSAINISSEMENT :**

#### SECTION D'EXPLOITATION

Montant des dépenses : 99 124.35 €

Montant des recettes : 153 295.73 €

Résultat de clôture : excédent 54 171.38 €

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Montant des dépenses : 30 179.30 €

Montant des recettes : 135 816.62 €

Résultat de clôture : excédent 105 637.32 €

### **BUDGET LE PLASSIN :**

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de clôture : Excédent 0.00 €

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de clôture : Déficit 0.00 €

## **III- Affectation des résultats**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, décide d'affecter les résultats à l'exercice 2014 comme suit :

BUDGET PRINCIPAL :

En investissement, affectation en réserve R 1068 : 265 197.94 €

En fonctionnement, report à nouveau (R 002) : 1 089 537.42 €

BUDGET ASSAINISSEMENT :

Affectation en réserve R 1068 en investissement : 0.00 €

Report à nouveau (R 002) : 54 171.38 €

**IV- Vote des taux d'imposition 2014**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les bases des taxes locales pour la commune de Gensac la Pallue et propose au conseil municipal de voter les taux applicables pour l'année 2014 identiques à ceux de l'année passée. Les bases individuelles étant augmentées par application d'un taux national, la recette fiscale s'en trouvera cependant augmentée, et ce pour une assiette constante.

Le conseil municipal décide, après en avoir débattu et à l'unanimité des membres votants, d'appliquer les mêmes taux d'imposition que l'année passée, avec une répartition comme suit :

- taxe d'habitation : 8.82 %.
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 21.08 %.
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 47.76 %.

**V- Vote des budgets primitifs 2014**

L'adjoint aux finances, Jean-Marie EICHERT, présente les différents chapitres des dépenses de fonctionnement des budgets soumis à la décision du conseil, ainsi que le détail de l'ensemble des opérations d'investissement.

Le conseil municipal, après en avoir débattu et à l'unanimité des membres votants, adopte les budgets primitifs 2014 comme suit :

BUDGET PRINCIPAL :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 2 599 306 €

- Recettes : 2 599 306 €

Section d'investissement

- Dépenses : 2 759 056 €

- Recettes : 2 759 056 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 156 971 €

- Recettes : 156 971 €
- Section d'investissement
- Dépenses : 1 240 177 €
- Recettes : 1 240 177 €

## **VI- Retrait de l'exercice du droit de priorité pour l'acquisition de deux parcelles.**

Le maire rappelle que lors de la séance du 23 janvier dernier, le conseil a décidé d'exercer son droit de priorité pour l'achat de deux parcelles (N 895 et N 899) appartenant à l'Etat au lieudit « Les Chagnasses ».

L'Etat ayant confirmé qu'un acheteur possédant des terres à proximité s'était déclaré, et les parcelles concernées n'ayant pas d'incidence sur les projets communaux, le maire propose de retirer l'exercice du droit de priorité.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

### **DECIDE**

- de retirer l'exercice du droit de priorité voté le 23 janvier 2014 sur les parcelles N 895 et N 899.

## **X- Questions diverses**

### **1. Urbanisme/foncier/vie économique.**

- Gestion des eaux pluviales du Plassin : le maire indique que demain, 6 mars, se tiendra la réunion de présentation de la solution technique retenue pour la gestion des eaux pluviales dans le secteur du Plassin, dont celles issues de la future construction de la plate-forme logistique des TRANSPORTS BERNIS. Elle aura lieu à la salle polyvalente en présence de M. GUGLIELMINI d'EAU MEGA, de M. VALTAUD de la C.D.C. de Grande Champagne et de M. GUILLOT, directeur de région GEODIS.

### **2. Travaux.**

- Pôle commercial et de services : afin de pouvoir couler la plate-forme de la boucherie, le maire signale qu'il a été nécessaire de réaliser une tranchée jusqu'à la canalisation de la RD 49 pour évacuer les eaux pluviales à l'emplacement de la future boucherie. Cette tranchée sera bouchée en début de semaine prochaine une fois ces travaux réalisés.

Bernard SEUVE interpelle l'assemblée sur l'opportunité de profiter des travaux d'enfouissement des réseaux chemin des Renauds pour dérouler des gaines nécessaires à l'effacement des lignes téléphoniques dans le cas où la commune souhaiterait le faire ultérieurement. Jean-Marie EICHERT répond que le S.D.E.G. a indiqué que ce n'était

pas possible dans la même tranchée. Il propose qu'une nouvelle demande soit faite pour préciser les conditions techniques d'une telle réalisation, ce qui sera fait.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 20.